

**Dahir portant promulgation de la loi
n°19-23 portant approbation de l'Accord
entre le gouvernement du Royaume du
Maroc et l'Institut panafricain pour le
développement (IPD) relatif à
l'établissement du siège permanent de l'IPD
à Dakhla (Maroc), fait à Rabat le 16 janvier
2023.**

**Dahir n°1-25-10 du 21 chaabane 1446
(20 février 2025) portant promulgation de la loi
n° 19-23 portant approbation de l'Accord entre le
gouvernement du Royaume du Maroc et l'Institut
panafricain pour le développement (IPD) relatif à
l'établissement du siège permanent de l'IPD à Dakhla
(Maroc), fait à Rabat le 16 janvier 2023.¹**

LOUANGE A DIEU SEUL!

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes puisse Dieu en élever et en fortifier
la teneur!

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 42,50 et 55 (paragraphe 2),

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT:

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du
présent dahir, la loi n° 19-23 portant approbation de l'Accord entre le
gouvernement du Royaume du Maroc et l'Institut panafricain pour le
développement (IPD) relatif à l'établissement du siège permanent de l'IPD
à Dakhla (Maroc), fait à Rabat le 16 janvier 2023, telle qu'adoptée par la
Chambre des représentants et la Chambre des conseillers.

Fait à Rabat, le 21 chaabane 1446 (20 février 2025).

Pour contreseing:

Le Chef du gouvernement,

AZIZ AKHANNOUCH.

1- Bulletin officiel N° 7384 – 5 ramadan 1446 (6-3-2025), p 365.

LOI N° 19-23

**PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC ET
L'INSTITUT PANAFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT (IPD)
RELATIF A L'ETABLISSEMENT DU SIEGE PERMANENT DE L'IPD
A DAKHLA (MAROC), FAIT A RABAT LE 16 JANVIER 2023**

Article unique

Est approuvé l'Accord entre le gouvernement du Royaume du Maroc et l'Institut panafricain pour le développement (IPD) relatif à l'établissement du siège permanent de l'IPD à Dakhla (Maroc), fait à Rabat le 16 janvier 2023.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 7384 du 5 ramadan 1446 (06 mars 2025).

